



Commune de Grancy

# Rapport de gestion 2024



## Conseil Général

Le Conseil général s'est réuni à trois reprises en 2024 sous la présidence de Serge Juillerat. Outre les préavis habituels concernant les finances, le Conseil général a accepté les préavis concernant l'achat de la parcelle n° 350, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile du district de Morges, le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires. Comme à son habitude (c'est ce que nous pouvons dire après deux ans d'expérience) la séance du mois de décembre s'est terminée par une fondue qui a permis des échanges informels et fructueux.

## Personnel communal

Monsieur Allan Monnard, résidant à Grancy, a été engagé par la Commune de Grancy comme employé communal. Il sera au service de quatre communes : Chavannes-le-Veyron, La Chaux, Senarclens et Grancy. Bien que les démarches aient eu lieu en 2024, il commencera son travail le 1<sup>er</sup> mai 2025. C'est une première d'avoir un employé au service de quatre communes. Il va falloir affiner les fonctionnements, la communication et les habitudes des Municipalités et employés en fonction. C'est un défi que nous nous réjouissons de relever.

## Finances

L'année 2024 se termine avec un excédent de revenu de Fr. 49'424.80. Le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 26'407.-.

On peut voir une augmentation d'environ de Fr. 400'000.- des sommes des charges et produits par rapport au budget. Ceci s'explique principalement pour les revenus par une augmentation

- de la rubrique Impôts (21) d'environ Fr. 240'000.-, cette dernière s'explique principalement par l'augmentation des droits de mutation pour Fr. 55'000.-, les impôts sur les successions pour Fr. 25'000.-, les gains immobiliers pour Fr. 40'000.-, l'impôt à la source pour Fr. 10'000.-, le reste pour l'impôt sur le revenu,
- de la rubrique Forêt (32) d'environ Fr. 80'000.-. L'explication est sous le chapitre Forêt ci-dessous,
- de la rubrique Réseaux d'égouts, d'épuration (46) d'environ Fr 110'000.-. Cette dernière s'explique par le prélèvement du fond réseau épuration de Fr. 99'800.- car nous avons l'obligation d'avoir des comptes équilibrés.

## Pour les charges par une augmentation

- de la rubrique Forêt (32) d'environ Fr. 80'000.-.
- de la rubrique Bâtiments communaux (35) d'environ Fr. 210'000.- car nous avons décidé de faire un amortissement extraordinaire de Fr. 200'000.- sur la Maison de Ville,
- de la rubrique Route (43) d'environ Fr. 65'000.-, ceci s'explique par un jeu d'écriture comptable lié à la subvention de Fr 103'000.- pour les travaux de la route de Cottens que nous avons comptabilisés en produit l'an dernier et que nous n'avons jamais reçu en monnaies sonnantes et trébuchantes. Nous avons donc dû les mettre en charge cette année pour compenser. Pour information, après un calcul savant le Canton nous a versé une subvention de Fr. 28'321.- qui est dans les produits 2024,
- de la rubrique Prévoyance sociale cantonale (72) pour Fr. 90'000.-, ceci s'explique, comme pour les subventions, par le savant calcul de la péréquation.

## Quelques informations concernant les emprunts de la Commune

2021	Fr. 1'850'000.-	
2022	Fr. 1'850'000.-	
2023	Fr. 2'255'000.-	Emprunt de Fr. 405'000.- supplémentaire pour la Route de Cottens
2024	Fr. 2'447'000.-	Emprunt de Fr. 742'000.- supplémentaire pour l'achat de la parcelle n° 350 et remboursement d'emprunts pour Fr. 550'000.-

## Bâtiments

Le gros dossier qui a occupé la Municipalité dans le dicastère des bâtiments est, sans conteste, la rénovation et le début de l'exploitation du restaurant « La Maison de Ville ». 2023 a donc été le début des démarches pour chercher un nouvel exploitant et la planification des travaux de réfection du restaurant et de l'appartement de fonction. En 2024, les travaux de restauration ont été effectués et Yves Fumat, le nouveau restaurateur, a commencé l'exploitation le 1<sup>er</sup> mai 2024. Il a su garder l'esprit villageois du café. La table ronde fait toujours office du lieu de rencontres. Mais osons souligner qu'afin de garantir une bonne exploitation au nouveau restaurateur, il peut être attendu à ce que les villageois fassent un peu plus honneur à sa cuisine.

## La déchetterie

Les travaux concernant la future déchetterie et le local voirie ont débuté courant septembre sur le site de la Corasse à la route de Saint-Denis 11. La durée des travaux est estimée à environ une année et la Municipalité espère pouvoir ouvrir et exploiter le site dans le courant de l'automne 2025.

## Forêts

L'année 2024 a été marquée par des conditions climatiques difficiles et une gestion forestière complexe. Les aléas climatiques et la dégradation des peuplements ont augmenté la charge de travail de notre garde-forestière, madame Mélanie Ledoux, et des entreprises forestières travaillant pour la commune de Grancy. Parallèlement, le marché du bois est resté stable, avec des prix similaires à ceux de fin 2023, malgré une demande constante des scieries et des acheteurs de bois énergie.

Lors de l'orage exceptionnel du 25 juin 2024, le chemin du Cuderey a été fortement endommagé. La réfection de ce chemin s'est faite en début d'année 2025. Par ailleurs, la combinaison de plusieurs épisodes de vents violents et de sols saturés en eau a contribué au déracinement de nombreux arbres sur le secteur de la commune. Le dépérissement du frêne et du hêtre reste préoccupant et a nécessité à plusieurs reprises des travaux de sécurisation des chemins forestiers, refuges et parkings. Malgré ces difficultés, certaines essences comme l'érable, le chêne, le tilleul, le douglas et le pin se portent bien. De plus, sous les peuplements touchés par le dépérissement, un rajeunissement naturel est déjà visible, assurant le renouvellement de la forêt.

Le bostryche a continué de ravager nos forêts tout comme une bonne partie du territoire suisse et engendre une charge de travail supplémentaire non négligeable. La possibilité de coupe annuelle pour les forêts de Grancy se monte à 1350 m<sup>3</sup>. Le volume de chablis (essentiellement du bois bostryché), se monte à lui seul à 1020 m<sup>3</sup>. De ce fait au final, le volume de bois exploité a été supérieur à la possibilité annuelle. Rappelons ici que la lutte contre le bostryche est obligatoire et que le déficit est subventionné à hauteur de 70%. Il est en outre à signaler que si les charges ont sensiblement augmenté, les produits ont suivi la même tendance et le déficit est finalement moins important que lors de l'établissement du budget.



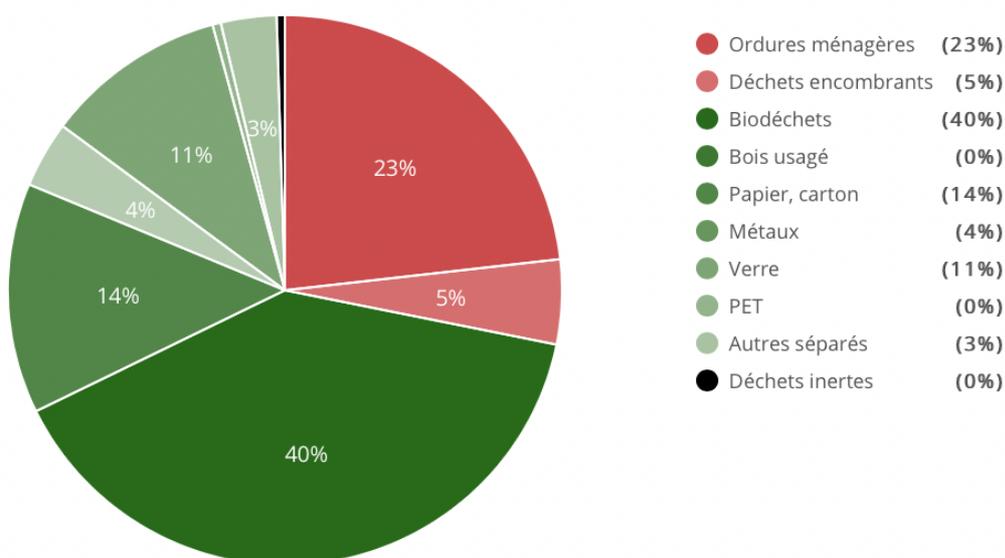
## Déchets et ordures ménagères

Quatre éléments à notifier mais pas toujours simple à expliciter :

- Un tonnage des ordures ménagères qui augmente, mais la moyenne par habitant reste en dessous de la moyenne cantonale
- Des déchets encombrants qui ont repris le rythme normal si on compare à l'an dernier.
- On voit que les kilos par habitant du verre diminuent mais le tonnage global reste stable. Est-ce à dire que la consommation ne provient pas des nouveaux habitants ?
- Des biodéchets qui restent spécialement élevés. Vraiment élevés.

Année / habitants		Ordures ménagères	Déchets encombrants	Papier	Verre	Biodéchets
2024 / 540	Tonnes	54,8	11,7	31,9	25,06	93,5
	Kg par habitants Vaud	130,66	25,4	56,6	36,9	92,6
	Kg par habitants Grancy	101,4	21,7	59,2	46,4	173,1
2023 / 547	Tonnes	49,9	6,9	31,3	25,2	91
	Kg par habitants Vaud	131,4	24,6	59	39,1	87,2
	Kg par habitants Grancy	91,2	12,6	57,1	46,1	166,4
2022 / 489	Tonnes	42,4	11,7	35,1	24,4	80,4
	Kg par habitants Vaud	133,3	25,7	61,9	41,7	87,4
	Kg par habitants Grancy	86,8	23,9	71,7	49,9	164
2021 / 445	Tonnes	40,4	16,8	33,4	25,5	74,5
	Kg par habitants Vaud	137,2	27,3	65,9	44,1	94,1
	Kg par habitants Grancy	90,8	37,8	75	57,2	167,4
2020 / 406	Tonnes	36,6	15,3	33,6	24,9	79,2
	Kg par habitants Vaud	136,9	27,9	66,5	45,2	95,6
	Kg par habitants Grancy	90,2	37,8	82,7	61,3	195,1
2019 / 397	Tonnes	32,8	10,6	29,9	22,2	79
	Kg par habitants Vaud	137,2	27,6	68,7	43,2	94,7
	Kg par habitants Grancy	82,6	26,9	75,3	56	199

### 2024 : Répartition déchets en [%]



## Éclairage public

On remarque une diminution des Kwh, mais un coût qui augmente. La nécessité de consommer moins n'a pas comme impact premier une diminution des factures. Nous espérons que cela a, au moins, un impact au niveau climatique !

31.03.22	Consommation 2021 kwh 25'254	Fr. 4'871.18
31.03.23	Consommation 2022 kwh 20'343	Fr. 4'455.81
31.03.24	Consommation 2023 kwh 11'894	Fr. 2'941.18
31.03.25	Consommation 2024 kwh 10'778	Fr. 3'625.40

## Réseau d'eau potable

L'eau potable distribuée par la commune provient des sources du Morand situées sur le bas de Montricher. Cette eau pure et naturelle est d'excellente qualité et ne subit aucun traitement. Aucun apport de produit chimique n'a besoin d'être rajouté pour la rendre potable. Des prélèvements sont effectués trois fois par année par les Services Industriels de Morges et les échantillons prélevés sont analysés par le laboratoire des Service Industriels de Lausanne.

Le hameau de Saint-Denis est raccordé sur le réseau de l'association intercommunale de la Vy De Mauraz. La commune de Cossonay a repris à sa charge la conduite située sur le hameau de Saint-Denis et en assure la distribution, l'autocontrôle et la facturation aux propriétaires fonciers.

Année	Consommation totale	Nombre d'habitants	Litres/hab./jour
2022	39'883 m3	469	145
2023	34'038 m3	521	134
2024	36'004 m3	523	136

## Animation pour les enfants

Durant l'année 2024, les différentes activités pour les enfants ont été organisées

**Le 20 mars** 26 enfants ont participé à l'atelier bricolage de Pâques. La place la Fontaine a été décorée avec leurs jolies réalisations.

**Le 22 mai** c'est la Journée de la lecture à voix haute. L'autrice Ludivine Turlonais est venue lire son livre *Un chocolat chaud avec Marie Curie*. Les enfants ont ensuite eu l'occasion de s'installer dans la salle de gym ou sur une couverture à l'ombre d'un arbre pour lire différents livres. Ils ont également pu remplir une capsule temporelle qui sera réouverte le 22 mai 2034 !

**Le 1<sup>er</sup> août** c'est (maintenant) la traditionnelle confection des lampions pour égayer le cortège.



**Le 6 décembre** c'est le passage du Saint-Nicolas et de son âne. Un goûter pour les enfants et vin chaud pour les parents sont servis. Les enfants ont ensuite pu s'installer dans le foyer de la salle communale pour écouter les histoires d'une conteuse.

**Le 18 décembre** c'est la fête de Noël à l'église. A partir du 15 novembre un groupe de 13 enfants se sont retrouvés à plusieurs reprises afin de préparer le fameux spectacle de Noël.

## Sociétés locales et manifestations

L'année 2024 a débuté avec le traditionnel bal du 1er janvier, suivi quelques jours plus tard par la soirée « choucroute ». Les soirées du Chœur d'Hommes, la fête du 1er août ou encore le match aux cartes et plusieurs autres rencontres ont également rythmé cette année 2024 et la Municipalité remercie les diverses sociétés et associations pour l'organisation de ces événements.

## Santé publique

Le 26 avril un défibrillateur a été installé dans le bâtiment communal. Une séance d'information ouverte à tous les habitants a été organisée le 5 septembre afin d'expliquer l'utilisation de cet appareil.

## Les Écoles (ASICOPE et ASICOVV)

Notre Commune fait partie de plusieurs associations intercommunales. Voici une brève présentation de deux d'entre elles : L'ASICOVV et l'ASICOPE.

- **ASICOVV** Association **S**colaire **I**ntercommunal de **C**ossonay-**V**eyron-**V**enoge

L'association regroupe 11 communes : Chavanne-le-Veyron - Cossonay - Cuarnens - Dizy - Gollion Grancy - La Chaux - L'Isle - Mauraz - Mont-la-Ville Senarclens, et s'occupe de différentes tâches pour l'école primaire (1 à 8 Harmos).

Son rôle est la mise à disposition et la gestion des locaux et installations scolaires, l'engagement du médecin et dentiste scolaire, l'organisation des transports scolaires, la mise en place de devoirs surveillés ainsi que les repas de midi pour les élèves de 7-8 Harmos.

L'association fonctionne comme une commune avec un organe exécutif formé de 7 membres et un organe législatif composé des délégués municipaux et du conseil.

Les délégués de notre commune sont Mesdames Corinne Siegrist et Justine Widmer.  
Suppléante : Madame Johanne Creteigny

Monsieur Vincent Devantay, Municipal, fait partie du Codir de l'ASICOVV.

- **ASICOPE** Association **s**colaire **I**ntercommunal de **C**ossonay-**P**enthalaz

L'association regroupe 17 communes: Chavanne-le-Veyron - Cossonay - Cuarnens - Daillens - Dizy - Gollion - Grancy - La Chaux - Lussery-Villars - Mauraz - Mex - Mont-la-Ville - Penthalaz - Penthaz - L'Isle - Senarclens - Vufflens-la-Ville et s'occupe de différentes tâches pour l'école secondaire (9 à 11 Harmos)

Son rôle est la mise à disposition et la gestion des locaux et installations scolaires, l'engagement du médecin et dentiste scolaire, l'organisation des transports scolaires, la mise en place de devoirs surveillés ainsi que les repas de midi pour les élèves de 9 à 11 Harnos

L'association fonctionne comme une commune avec un organe exécutif formé de 7 membres et un organe législatif composé des délégués municipaux et du conseil.

Les délégués de notre commune sont Mesdames Aline Juillerat et Justine Widmer.

Suppléante : Madame Corinne Siegrist

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 juin 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Michel Siegrist

Mireille Hofer